

ORNITHOLOGIE

L'OISEAU BLEU — SCÈNE D'ÉTÉ

« Le vent lit à quelqu'un d'invisible, un passage
Du poème inouï de la création ;
L'oiseau parle au parfum ; la fleur parle au rayon. »
(Le Printemps : V. Hugo.)

J'ai souvenir, une belle matinée de juillet, d'être descendu dans mon jardin au moment où l'aurore illuminait de ses premiers feux les cimes altières de mes grands chênes. Au milieu d'un parterre de fraises, s'élevait un vieux pommier chargé de fruits et cher à mes enfants pour avoir abrité le berceau de plusieurs générations de merles. Un couple de ces aimables oiseaux en avait alors choisi la fourche hospitalière pour y construire leur nid : là, sur du fin foin et des mousses pétries de boue, reposaient, doux espoirs de la future couvée, quatre émeraudes. Mes yeux s'y portèrent comme par instinct. La femelle était à son poste, l'œil vigilant ; le mâle, perché sur la plus haute branche d'un grand orme voisin — l'orgueil de Spencer Grange — roucoulait à sa compagne un de ses chants les plus tendres. Près du pommier croissait un *turnesol* (1) dont la fleur, amoureusement tendue vers l'astre du jour, laissait épanouir sa corolle orange, entourée d'un feston de verdure. A l'extrémité de chaque feuille, brillants saphirs, étincelaient, d'innombrables gouttelettes de rosée ; au centre du *turnesol* était posée une ravissante petite créature, dont la poitrine et les ailes azurées, se détachant de l'acanthé et du vert tendre, miroitaient aux rayons du soleil levant : le petit *maestro* me salua de quelques roulades mélodieuses, puis il s'envola. Je fus ravi de tant de grâce et d'éclat. Ce spectacle, qu'il me sera difficile de revoir sans doute avec la même mise en scène, m'éblouit par sa beauté simple, par la variété, et l'harmonie de ses contrastes. Est-ce, me demandai-je, une réalité ou bien une illusion d'optique ?

J'aurais pu m'écrier, comme jadis Aristophane : « Cher oiseau, ne perds pas de temps, jet'en supplie ; va tout de suite dans le taillis réveiller Prognée. Que l'hymne sacré jaillisse de ton gosier divin en mélodieux soupirs ; roule en légères cadences tes fraîches mélodies. » (2) Ce n'était pas une vision féerique qu'il m'était donné de contempler, mais simplement l'oiseau bleu du Canada, dans tout l'éclat de sa livrée printanière, de son costume nuptial.

Un riche vêtement distingue ce petit oiseau, (que Buffon a décrit sous le nom de « ministre ») parmi ceux des nombreuses familles ailées que le sud, chaque printemps nous, envoie de ses bosquets parfumés. Jusqu'à présent, on ne l'a remarqué que fort rarement dans le district de Québec, tandis qu'il est fort commun autour de Montréal, et même à quelque distance de cette ville, sur le Mont-Royal ; les oiseleurs l'exposent souvent en vente pendant la belle saison. C'est un oiseau actif, alerte et bon musicien. Il choisit la plus haute branche d'un grand arbre et y gazouille pendant une demi-heure sans interruption. Son ramage est une répétition de notes courtes, émises d'abord avec force et rapidité, ensuite décroissantes, comme si l'oiseau était épuisé, puis il recommence. Ce chant se continue depuis mai jusqu'en juillet et août, temps où il cesse. Quand on dérange l'oiseau sur son nid, il fait entendre un seul cri, *chip*, d'un ton sec.

Dans le mois d'août, il perd, avec son chant, ses couleurs vives et ne les reprend que dans le mois de mars ou avril de l'année suivante. Eclairé sous un certain angle d'incidence, le plumage de cet oiseau paraît d'un beau bleu azur ; parfois, on dirait un vert éclatant et couleur de vert de gris excepté la nuance de la tête, dont le bleu foncé ne change pas.

(1) L'héliante.
(2) Aristophane. Les Oiseaux.

Le nid, ordinairement posé dans un petit arbrisseau, est fait d'herbes, de trèfle, et suspendu entre deux petites branches qui le supportent de chaque côté. Les œufs, généralement au nombre de cinq, sont bleus avec une tache pourpre au gros bout.

Le plumage du mâle est d'un beau bleu, à reflets de pourpre, avec les changements produits par la lumière tel que dit ci-haut. Les ailes sont noires, frangées de bleu clair, et plus brunes à leurs extrémités : les couvertures inférieures, d'un bleu clair ; les supérieures, noires bordées de bleu : la queue, noire, marquée de bleu à l'extérieur ; le bec, noir en dessus, blanchâtre en dessous. Les jambes et les pieds sont noirs.

Longueur totale 5 ; envergure 7.
La femelle a moins de bleu ; sa robe est plus pâle ; à la mue d'automne le mâle ressemble à la femelle. Cet oiseau est granivore aussi bien qu'insectivore. Nous l'avons gardé plusieurs années en volière. Autant qu'il nous en souvient, l'oiseau bleu n'a visité nos bosquets à Spencer Grange, que deux années.

J. M. LEMOINE.

Sillery, août 1875.

PERSONNEL

M. Lafrance, conseiller, a été élu président de la Société St. Jean-Baptiste de Québec.

M. S. E. Dawson, de Dawson frères, a été nommé juge de paix pour le district de Montréal.

MM. Stephen Quinn, D. Lyons, Arthur Chalut et L. N. Roy, du Sault-au-Récollet, ont été nommés inspecteurs des poids et mesures pour Montréal et Hochelaga.

PROFESSION RELIGIEUSE. — La semaine dernière, dans la chapelle des dames Ursulines, Mademoiselle Marie-Adèle-Alice Roy, fille du Dr. Salluste Roy, de St. Jean Port-Joli, a prononcé ses derniers vœux. Elle portera en religion le nom de Mère Marie de l'Annonciation.

Mgr. l'Archevêque de Québec présidait à la cérémonie.

M. William Patton, ex-assistant du département du feu, a été unanimement nommé chef par le département du feu. M. McCulloch est assistant chef pour la division ouest, et M. Naud pour la division est. Il n'y aura pas d'autres changements dans le personnel du corps des pompiers.

BARREAU DE MONTRÉAL. — A une assemblée des membres du barreau de cette section, tenue le 4 du courant, sous la présidence du batonnier, W. H. Kerr, C. R., au sujet du décès de John P. Kelly, écrivain, avocat, les résolutions suivantes sont adoptées :

Proposé par S. Bethune, C. R., secondé par J. J. Curran, écrivain.

Résolu : Que les membres du barreau de cette section ont appris avec un profond chagrin le pénible accident qui a causé la mort prématurée de leur estimé confrère John P. Kelly, écrivain, avocat, et qu'ils en prennent l'occasion pour exprimer leur regret le plus sincère.

Proposé par W. Robertson, écrivain, secondé par J. M. Loranger, écrivain, et résolu :

Que comme marque du respect et de l'estime que les membres du barreau entretiennent pour la mémoire de leur regretté confrère, ils assistent en corps à ses funérailles et portent le deuil durant un mois.

Proposé par A. H. Lunn, écrivain, secondé par A. W. Grenier, écrivain, et résolu :

Que le secrétaire transmette copie des présentes résolutions à la famille du défunt avec l'expression de leur profonde sympathie, dans la grande affliction qui lui est arrivée.

Proposé par S. C. Wurtele, écrivain, secondé par W. D. Drummond, écrivain, et résolu :

Que les présentes résolutions soient publiées dans les journaux de cette ville.
Et la séance est levée.

P. H. Roy,
Secrétaire.

Concilier l'intérêt des assurés et celui des assureurs est la tâche que la *Stadacona*, Compagnie d'assurance contre l'incendie, dont les bureaux sont établis No. 13, Place-d'Arms, à Montréal, s'est imposée.

Les primes, réduites et basées sur le risque encouru donnant une juste rémunération au Capital engagé, et imposant une équitable contribution à l'assuré pour la garantie qu'il obtient, tel est le principe qui guide la *Stadacona* dans ses transactions.

LE CHATEAU DE SAINT-GERMAIN

.....C'est un endroit charmant que Saint-Germain ; ni vous ni moi nous en étions-nous jamais douté ?

Tous les goûts, tous les genres de sentiments y trouvent leur régal. Tous les vieux parfums de l'histoire sont enfermés là, comme dans un vase, depuis l'âge de pierre jusqu'à l'âge de pétrole.

La forêt balsamique ouvre ses allées imposantes et son repos plein de mystères aux âmes fatiguées. La terrasse incomparable étend Paris sous les yeux de ceux qu'agitent les secrets de l'avenir, et le grand château de briques recèle les souvenirs et les témoignages du passé. . . .

Autour de Paris, rien ne vaut Saint-Germain. Versailles est plus solennel, mais moins expressif, moins complet, sans horizons, sans forêts à l'impression religieuse, sans racines aussi prolongées dans le passé.

Au pied du château de François Ier, haut, singulier, curieux à l'œil, et qui n'a pas les lignes droites ennuyeuses du palais de Versailles, le son des trompettes dans les casernes n'évoque-t-il pas le XVI^e siècle, les cavalcades empanachées, enjuponnées, large-emmanchées, ruisselantes d'or, de rayures, de plis, de crevés, de chaînes, de barbes, d'étendards, avec les Suisses, les lansquenets, les aventuriers, les bombardes, les armures, les lances à pennon, dessinés et coloriés avec un goût somptueux, bien plus harmonieux qu'au moyen âge ?

Passe-t-on dans les rues de Louis XIV, maintenant blanches, silencieuses, où languit quelque piano souffreteux, et ne voit-il pas que la trompette éternelle, qui sonne sans relâche dans la cour des casernes, évoque tout Van der Meulen !

Les rhingraves bleus et rouges, galonnés d'or, les tricornes emplumés, les cravates flottantes en dentelles, les perruques qui voltigent, les carrosses à six glaces tout bossés de dorures, les gros chevaux à tête buquée, foisonnent et fourmillent en un cortège plein de fracas et d'éclat. La cour mélancolique, nerveuse, moins bien habillée, de Jacques II, le roi exilé, s'en vient à la rencontre, et tous vont s'engouffrer sous les arceaux noirs de la forêt.

Et quand le vent souffle, il semble qu'au fond de ces noirs arceaux bruissent les foules de la Renaissance et du grand siècle, et qu'elles vont en déboucher pour venir se mêler à l'assistance moderne qui se promène, autour de la musique, sur la terrasse.

Gaie, amusante, avec la pointe de mélancolie qui ne peut jamais être chassée des grands espaces, cette terrasse, avec son monde moderne, complexe comme la civilisation moderne.

Voilà les vieux rentiers, presque aussi fossiles que les fossiles du musée, qui sont sortis des jardins assoupis où ils entretiennent avec fidélité les derniers rochers en coquillages, les derniers *cabinets de verdure* et les dernières charmilles. Voici les vieux savants retirés dans les rues qui coulent en pente vers les bois et les coteaux noirs de l'Occident.

Voici les artistes, les écrivains, que nous connaissons tous ; là sont descendus de calèche, en revenant d'un tour de forêt, les élégants habitants des hôtels princiers bâtis sous Louis XIV, les femmes les plus élégantes, avec toute une suite d'invités parisiens, forment des groupes qui rappellent ceux des Tuileries au mois de mai. La vie de campagne à Saint-Germain est discrète, masquée sous les arbres, avec un ton de finesse élégante et sereine qui se mêle à l'intimité familière et que semblent imposer l'aspect, la situation, les souvenirs exceptionnels de l'endroit.

Voici cependant la vie indiscreète qui s'échappe du pavillon Henri IV, au sortir

pour composer avec eux ou la présentation d'un état démontrant son incapacité de payer ses dettes ou tout autre aveu de son inviolabilité.

« Tout créancier, auquel un commerçant doit une somme de deux cents piastres ou plus, peut faire saisir les biens de ce débiteur s'il peut convaincre la Cour que le commerçant est insolvable et que l'actif est sujet à liquidation d'après les termes de la loi.

« Le bref de saisie, qui doit être rapportable immédiatement, doit être adressé au syndic officiel au lieu du shérif.

« Le shérif peut prendre possession de force, en présence d'un témoin au moins de toute propriété d'un insolvable contre lequel a été émané un bref de saisie.

« L'insolvable peut sous les cinq jours qui suivent la saisie de ses biens demander l'annulation du bref. Autrement il est tenu sous les dix jours de la cession ou de la saisie, suivant le cas, de fournir lui-même au syndic un état correct de son actif et de son passif.

« Le syndic officiel agit seulement jusqu'à la première réunion des créanciers qui peuvent le nommer de nouveau ou choisir toute autre personne comme liquidateur. Ce nouveau syndic donne un cautionnement comme le syndic officiel. Ce dernier, si aucune autre nomination n'est faite, agira tout le temps comme syndic à la faillite.

« Les créanciers peuvent nommer deux d'entre eux pour agir comme inspecteurs chargés de diriger et surveiller les procédés du syndic.

« Cinq créanciers, dont le montant total des réclamations s'élève à \$500, peuvent interjeter appel devant la Cour contre toute résolution adoptée à une réunion des créanciers ou contre toute action des inspecteurs ou des syndics.

« La clause concernant la décharge d'un insolvable a subi plusieurs amendements ; finalement elle a été adoptée comme suit :

« Lorsqu'il appert que l'actif de l'insolvable n'a pas payé ou ne réalisera probablement pas pour les créanciers un dividende de 33 cents dans la piastre sur les réclamations non garanties, et lorsque ce déficit n'est pas expliqué suffisamment, la cour ou le juge peuvent à leur discrétion suspendre ou refuser complètement la décharge d'un insolvable. »

Dans une chronique de voyage du *Moniteur Acadien* sur l'île du Prince-Edouard, on trouve quelques renseignements intéressants sur le groupe acadien de cette petite province. Après avoir cité plusieurs paroisses, le chroniqueur dit :

« A six milles plus loin, en suivant la côte se trouve St. Jacques d'Edmont Bay, jolie paroisse d'environ 200 familles, presque toutes acadiennes, qui vivent confortablement du produit d'une culture intelligente et de la pêche. L'église paroissiale est vaste et présente un beau coup d'œil. Le Révd. M. Meville, pendant vingt ans missionnaire aux Iles de la Madeleine, est le curé de St. Jacques, où il est estimé et vénéré de tous.

« C'est dans cette paroisse que réside l'hon. Jos. O. Arseneau, membre du Conseil Exécutif Provincial et député du district de St. Jacques à l'Assemblée Législative. M. Arseneau possède une magnifique ferme, une splendide résidence et un magasin bien assorti où les habitants de St. Jacques et des environs vont se munir du nécessaire aux conditions les plus avantageuses. L'hon. Monsieur est dans la vie publique depuis une dizaine d'années et sa conduite comme représentant a toujours été telle que sa popularité n'a fait que s'accroître.

« Ses concitoyens ont en M. Arseneau un ami et un défenseur fidèle, épiant toujours l'occasion de servir leurs intérêts et ne manquant jamais de prendre leur part et soutenir leur cause. Intelligence d'élite, servie par une bonne éducation et un jugement sain et sûr, l'hon. M. Arseneau, sans être brillant, est un homme plus qu'ordinaire, et dans la Chambre comme au Conseil Législatif, fait honneur à la population acadienne qu'il représente. Bien versé dans les affaires, ceux de ses constituants qui ont besoin de ses conseils le trouvent toujours prêts à leur prêter le concours de ses connaissances et de ses lumières. L'estime générale et profonde dont l'entourent ses concitoyens est donc bien naturelle et fait autant leur éloge que le sien. »

Voici le nombre de navires océaniques arrivés dans le port de Montréal depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er septembre 1873, 1874 et 1875 :

	Navires.	Tonnage.
1873.....	463	281,091
1874.....	505	304,952
1875.....	415	253,366

Le nombre de navires à l'intérieur, arrivés dans le port depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 1er septembre 1873, 1874 et 1875, est ainsi qu'il suit :

	Navires.
1873.....	3,989
1874.....	4,194
1875.....	3,841